

## Les fantômes de la coloniale

Nicolas Bancel, Philippe Dewitte

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bancel Nicolas, Dewitte Philippe. Les fantômes de la coloniale. In: Hommes et Migrations, n°1207, Mai-juin 1997. Imaginaire colonial, figures de l'immigré. p. 1;

[https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_1997\\_num\\_1207\\_1\\_2949](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1997_num_1207_1_2949)

---

Fichier pdf généré le 27/02/2019

# LES FANTÔMES DE LA COLONIALE

par  
Nicolas Bancel  
et  
Philippe Dewitte

*L'immigration, dans les représentations, les mots et les mentalités, c'est avant tout les Africains, du nord ou du sud du Sahara. En France au moins, l'altérité est donc essentiellement représentée par les populations de l'ex-Empire. Or, durant près d'un siècle, le système colonial de séparation entre colons et «indigènes» a empoisonné les relations entre Africains et Français, tandis que, dans le même temps, l'universalisme inspiré des Lumières imprégnait les discours de légitimation de la prétendue «mission civilisatrice». C'est ce double langage,*



*ce fantôme d'une histoire collective non déconstruite, ce cadavre dans le placard de la «République impériale», qui resurgissent trente-cinq ans après les indépendances africaines. Nous nous condamnons à ne pas comprendre les crispations xénophobes, les cristallisations identitaires ou la manipulation politique du thème de l'immigration, si nous ne sommes pas en mesure de prendre en compte la spécificité de ce passé colonial. Le dossier qui suit tente ainsi de mesurer l'impact d'une histoire proche, qui a contribué décisivement à la formation de notre imaginaire sur l'Autre : l'«indigène» d'hier, devenu l'immigré d'aujourd'hui. Un fait récent montre à quel point ce trouble de la mémoire est*

*général : une manifestation contre la loi Debré, débutant gare de l'Est à Paris, proposait aux manifestants de porter une valise, en souvenir du régime de Vichy et de la déportation des Juifs. Un symbole fort, mais, aussi, le témoignage d'une mémoire sélective. Car Vichy avait également mis en place des mesures discriminatoires particulièrement humiliantes, à destination des mêmes populations que celles qui luttent aujourd'hui pour régulariser leur situation. Séparation des «races» dans les lieux publics (comme le métro parisien et même les plages en Afrique du Nord), justice expéditive, rationnement alimentaire plus sévère pour les «hommes de couleur», interdiction de franchir la ligne de démarcation...*

**Penser l'immigration, c'est d'abord penser ce qui nous constitue face à elle, c'est aussi révisiter sans culpabilité ni complaisance notre histoire récente, pour enfin appréhender le passé de nos pensées.**

*Vichy se plaçait dans une tradition déjà ancienne, celle de la politique d'immigration mise en œuvre à partir des années trente par les gouvernements successifs, qui considéraient que les «exotiques» étaient indésirables sur le sol français. Cependant, la comparaison entre les imaginaires français et belge vient nuancer ce constat. Par exemple, les uns et les autres partagent un certain nombre de préjugés concernant les Maghrébins, qui n'ont pourtant pas subi la loi de l'Empire belge. A l'inverse, les rapports des Européens avec les Africains noirs peuvent être appréhendés à l'aune des différents systèmes coloniaux. Si le passé impérial est en grande partie responsable de nos fantasmes et de nos attitudes d'aujourd'hui, il n'explique sans doute pas tout.*